

Communauté d'Agglomération de Haguenau

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communes de Bischwiller, Kaltenhouse,
Oberhoffen-sur-Moder, Rohrwiller,
Schirrhein et Schirrhoffen

Annexe IV : Annexes Sanitaires : Elimination des Déchets

ELABORATION DU PLUi

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire du 16 mars 2017

A Haguenau
le 20 mars 2017



Le Vice Président,
Jean-Lucien NETZER

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT
ET D'URBANISME
DE L'AGGLOMERATION
STRASBOURGEOISE**
9, Rue Brûlée • CS 80047
67002 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 49 00
Fax 03 88 75 79 42
www.adeus.org
E-mail adeus@adeus.org

Notice explicative

Modalités d'enlèvement et de traitement des déchets sur la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs

La Communauté de Communes de Bischwiller et Environs a la compétence ordures ménagères depuis le 1^{er} janvier 2010 et a confié l'organisation de la collecte des déchets ménagers au Syndicat Mixte pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères de Bischwiller & Environs (SMIEOMBE).

Le SMIEOMBE assure la collecte des déchets d'ordures ménagères résiduelles au porte à porte ainsi que la collecte dans les déchèteries.

Le traitement des déchets ainsi que la collecte des recyclables en apport volontaire est assuré par le SMITOM secteur Haguenau-Saverne.

Périmètre du SMIEOM de Bischwiller et Environs

Le territoire du SMIEOM de Bischwiller et Environs composé actuellement des deux collectivités suivantes :

- la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs,
- la Communauté de Communes du Pays Rhénan

Cela représente environ 50 500 habitants soit environ 20 800 foyers.

Collecte et traitement des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères se fait au porte à porte avec une fréquence hebdomadaire, en collecte hermétique par bacs de 240l essentiellement, munis d'une puce pour le comptage des levées et du poids.

Les jours de collecte sur les communes de la Communauté des Communes de Bischwiller et Environs :

BISCHWILLER	:	le mercredi matin et après-midi
KALTENHOUSE	:	le lundi fin de matinée et début d'après-midi
OBERHOFFEN SUR MODER	:	le mardi après-midi
ROHRWILLER	:	le jeudi après-midi
SCHIRRHEIN	:	le lundi matin
SCHIRRHOFFEN	:	le lundi matin

Les ordures ménagères collectées au porte à porte sont acheminées vers l'usine de valorisation énergétique de Schweighouse sur Moder, propriété du SMITOM secteur Haguenau-Saverne, et incinérées. Ce flux n'est pas trié préalablement.

Collecte sélective

Sur la Communauté des Communes de Bischwiller et Environs la collecte sélective s'effectue dans les conteneurs d'apports volontaires.

Les vieux papiers, emballages cartonnés, briques alimentaires, les flaconnages plastiques et le verre doivent être déposés par les particuliers dans les conteneurs d'apport volontaire mis à leur disposition par le SMITOM secteur Haguenau-Saverne en respectant la séparation des 3 produits. Les emplacements de ces points d'apport volontaire sont mis à jour sur le site www.smitom.fr.

Il est interdit de déposer des déchets même recyclables à côté des conteneurs. Ceci est considéré comme un dépôt sauvage de déchets.

Sur la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs, ces conteneurs sont situés :

Bischwiller	Kaltenhouse	Oberhoffen sur Moder	Rohrwiler	Schirrhein	Schirrhoffen
Impasse des Drapiers/Rue Luhberg	Rue de la Sablière (direction Marienthal)	Rue de la Gare	Rue des Lilas (Cimetière)	Rue de la Forêt	Rue Principale (Salle des Fêtes)
Rue de Marienthal (anc Vestra)		Rue de la Montée	Rue de Rettig	Rue du Foyer	Rue de Sessenheim
Rue des Couturières				Rue des Tilleuls	
Rue du Château (Parking Télégraphe)					
Rue du Maréchal Joffre (Gare)					
Déchèterie					

Déchèteries

Le SMIEOM de Bischwiller et Environs dispose d'un réseau de 5 déchèteries localisées sur les communes suivantes :

- Bischwiller
- Drusenheim
- Gamsheim
- Roeschwoog
- Sessenheim

L'accès aux déchèteries est autorisé aux :

- Habitants des communes se trouvant dans le périmètre du SMIEOM de Bischwiller et Environs
- Professionnels sur présentation d'un ticket commerçant (5€/1/2m³)
- Services municipaux et intercommunaux des collectivités faisant partie du SMIEOM

Déchets acceptés, acheminement et traitement des déchets

✓ **Bois**

Les déchets bois regroupent les fractions suivantes :

- meubles en bois, panneaux de particules,
- poutres et charpentes,
- chutes et résidus de bois de construction,
- bois d'emballages (caisse, palette).

Lieu de vidage : Société SARDI – 5 rue des Frères Lumière – 67170 Brumath

✓ **Déchets verts**

Les déchets verts sont par définition les déchets résultant de l'entretien des jardins, potagers, vergers, plans d'eau, et autres espaces verts, de même que les déchets issus des travaux d'élagage et de taille (longueur maximale 1 mètre).

Lieu de vidage : Société SCHITTER VITA COMPOST – rue de l'Obermatt – 67420 Bischwiller

✓ **Papiers/Cartons**

La fraction des cartons regroupe les déchets non souillés de cartons (emballages, cartons bruns, calages...).

Lieu de vidage : Société LINGENHELD Environnement – 109 route de Bischwiller – 67500 Haguenau

✓ **Ferrailles**

Sous la dénomination des ferrailles il est compris l'ensemble des encombrants métalliques ferreux et non ferreux des ménages à l'exclusion des imbroyables métalliques, réservoirs ayant contenu des produits dangereux, objets militaires et récipients sous pression.

Lieu de vidage :

Site de traitement : Société DERICHEBOURG ESKA Environnement – 12 rue de la Minoterie – 67017 STRASBOURG

✓ **Gravats**

Cette dénomination comprend les déblais et gravats non plâtreux issus de la démolition ou du bricolage familial.

Lieu de vidage :

Sites de traitement : Société Société LINGENHELD Environnement – 109 route de Bischwiller – 67500 Haguenau
et Société SCHITTER VITA COMPOST – rue de l'Obermatt – 67420 Bischwiller

✓ **Tout-venant non-incinérable**

Cette dénomination comprend tous les objets volumineux provenant exclusivement d'un usage domestique, qui par leur nature, leur poids ou leurs dimensions, peuvent être collectés en déchèterie, peuvent aller en enfouissement et ne sont pas concernés par les catégories suivantes :

- 1) les ordures ménagères,
- 2) les déchets spécifiques tels que : pneumatiques, batteries automobiles, bidons d'huiles, peintures, solvants et produits chimiques, carcasses et pièces de véhicules, extincteurs...
- 3) les déchets verts : tailles, feuilles, tontes...
- 4) les gravats,
- 5) le bois,
- 6) la ferraille,
- 7) le verre.

Lieu de vidage : Centre de stockage des Déchets Ultimes – 67500 Weitbruch

✓ **Tout-venant incinérable**

Cette dénomination comprend tous les objets volumineux provenant exclusivement d'un usage domestique, qui par leur nature, leur poids ou leurs dimensions, peuvent être collectés en déchèterie, peuvent aller en incinération et ne sont pas concernés par les catégories suivantes :

- 1) les ordures ménagères,
- 2) les déchets spécifiques tels que : pneumatiques, batteries automobiles, bidons d'huiles, peintures, solvants et produits chimiques, carcasses et pièces de véhicules, extincteurs...
- 3) les déchets verts : tailles, feuilles, tontes...
- 4) les gravats,
- 5) le bois,
- 6) la ferraille,
- 7) le verre.

Lieu de vidage : Usine de Valorisation Energétique des Ordures Ménagères à Schweighouse/Moder – Z.I. Secteur du Ried - - Schweighouse sur Moder – 67 507 HAGUENAU

✓ **Batteries**

Lieu de vidage et de traitement : Sté DERICHEBOURG/ESKA Envir. – 12 rue de la Miroterie -67017 STRASBOURG

✓ **Huiles de vidange (minérales)**

Lieu de vidage : SEVIA Véolia Environnement – 12 rue de Rouen – 67000 STRASBOURG

✓ **Huiles alimentaires**

Lieu de vidage : ÖL CONTOR – Fischstrasse 3 – 77880 SASBACH (Allemagne)

✓ **Déchets d'éléments d'ameublement domestique (DEA)**

Filière uniquement en place à la Déchèterie de Gamsheim

Lieu de vidage et de traitement : ECO MOBILIER (éco-organisme)

✓ **Piles et piles boutons**

Lieu de vidage : COREPILE (éco-organisme)

✓ **Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE)**

Lieu de vidage et de traitement : Association ENVIE – 6 rue Herrade – 67000 STRASBOURG

✓ **Les lampes à décharge et les tubes néons**

Lieu de vidage et de traitement : RECYLUM (éco-organisme)

✓ **Radiographie**

Collecteur : Recycl-M - 15 rue de Saverne - 67170 BRUMATH

✓ **Verre**

Lieu de vidage : Société SCHROLL - 6 rue de Cherbourg - 67026 Strasbourg

COMPOSTEURS

Le SMIEOMBE propose à la vente des composteurs en bois d'une contenance de 1m³ fabriqués en Centre d'Aide par le Travail (C.A.T.).

FACTURATION

Le montant de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères est fixé par la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs. Elle est fonction de l'utilisation du service par l'utilisateur et donc « incitative » à une moindre production de déchets. Elle se décompose en une partie fixe par foyer, une part variable au nombre de levées et une part variable au poids de déchets présenté annuellement.

Le Comité-Directeur du SMIEOM de Bischwiller et Environs fixe le montant de la contribution correspondant au reversement du produit de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères qui sont perçues par la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs.

CONSIGNES DE TRI

Les consignes données aux usagers pour la gestion de leurs déchets sont éditées par le SMITOM secteur Haguenau-Saverne sous la forme d'un guide de tri et se résument comme suit:

- dans la mesure du possible pratiquer le compostage individuel à domicile (gazon, feuilles, branchages, déchets de cuisine)
- déposer les ordures ménagères dans la poubelle ;
- les boîtes de conserves et canettes métalliques peuvent être déposées soit à la déchèterie (benne métaux) soit dans la poubelle (sans les laver) ;
- déposer les emballages cartonnés, briques alimentaires, journaux et vieux papiers, les flacons, plastiques (avec bouchons) et le verre dans les conteneurs d'apport volontaire adéquats ;
- déposer les autres déchets à la déchèterie ;
- ne jamais brûler des déchets.

Les consignes de tri ainsi que de nombreux conseils de prévention sont disponibles sur le site www.smitom.fr.